

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012 A 20 H 00**

L'an deux mil douze, le vingt-cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THAUVIN Christine, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, NICOT Marie-Rose, BERRUE Didier, MARTIN Annie, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène

Absents excusés : CLOUTIER Jacky (pouvoir à FOULON Patrick), THOREL Franck (pouvoir à PISSEAU Jean-Louis), LEBRUN Francis (pouvoir à BERRUE Didier)

Absent : TELLIER Didier

Secrétaire : MARTIN Annie

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR

I. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CENTRE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région Centre pour la rénovation de l'éclairage public.

II. SPECTACLE "BAPOUM NE SAIT PAS QUOI FAIRE" : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU LOIRET AU TITRE DU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Général du Loiret au titre du fonds d'accompagnement culturel aux Communes.

III. DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES :

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 2 € / habitant à l'Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées (ADAPA) soit 2 176 €.

IV. CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à la SARL Stéphane GERAY- sise SAINT PERE SUR LOIRE (45600) - pour un montant total de 32 904.34 € HT soit 39 353.59 € TTC pour l'aménagement des deux cours de récréation du groupe scolaire.

V. **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Conseil Municipal accepte de créer :

- un emploi d'ATSEM Principal de 2ème classe à temps complet,
- un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet,
- un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe à 25/35ème,
- un emploi d'Adjoint Administratif de 2ème classe à 20/35ème,
- un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte de supprimer :

- le poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à 33/35ème,
- le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 32/35ème,
- le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à 24/35ème,
- le poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps complet non pourvu,
- le poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à 25/35ème.

VI. **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION :**

Le Conseil Municipal :

- *DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager.*
- *PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.*

VII. **MODIFICATION DE LA COMMISSION ELECTORALE :**

Le Conseil Municipal désigne :

- Mme MARTIN Annie,
 - Mme EVEZARD Hélène,
 - Mme NICOT Marie-Rose,
- membres de la Commission de la Liste Electorale.*

VIII. **REMERCIEMENTS :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements émanant de l'Association de Tir Sportif de Saint-Benoît-sur-Loire pour l'aide apportée à l'organisation de leur premier ball-trap à Saint-Père-sur-Loire.

IX. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- *Monsieur PISSEAU présente le bilan de l'été 2012 de l'Association Sully Jeunesse.*
- *La prochaine réunion publique pour le Comice Agricole des 26-27 et 28/07/2013 aura lieu le vendredi 16 novembre à 20 h 30 au Club de l'Amitié.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Maire,

Patrick FOULON